MEUDON HELIOS 2

16-20 av. du Maréchal Juin
92360 Meudon-la-Forêt

MAITRE D'OUVRAGE	SCI MEUDON JUIN 30 avenue Kléber 75116 Paris
MAITRE D'OUVRAGE Délégué	COVIVIO DEVELOPPEMENT 30 avenue Kléber 75116 Paris
ARCHITECTE	ARTE CHARPENTIER Arte Charpentier 8 rue du sentier 75002 PARIS tél 01 55 04 13 00 contact@arte-charpentier.com

AUTRES INTERVENANTS

DAL-ECO	Economiste
EKOBASE	BET structure
BARBANEL	BET fluides-électricité
ARCORA	BET façades
Michel GAURY	BET cuisine
G-ON	BET environnement - HQE
CL INFRA	BET VRD
STUDIO FA	BET acoustique
SOCOTEC	Contrôle technique et SPS

PLAN MODIFICATIF
Reçu le : 05 AOUT 2022

ARTE CHARPENTIER ARCHITECTES
s.a. d'architecture au capital de 1 180 800 €
Inscr. ordre n°S05992 - Siren 453 465 288 - APE 7111 Z
8, rue du Sentier - 75002 PARIS
tél. 01 55 04 13 00 - Fax 01 55 04 13 13

SCI MEUDON JUIN
30 avenue Kléber - 75116 PARIS
SIRET 911 646 370 00013 - APE 6820 B
TVA intra. FR 66 911 646 370

Permis de Construire

format/size	1er diffusion/1st issue	date	échelle/scale
A3		JUIL. 2022	SANS

NOTA : Nivellement rattaché au système : " I.G.N. 1969 - ALTITUDES NORMALES "

Traitement des espaces libres et des plantations

indice 21

HEL2	ART	PC	ARC	NOT	TZ	TN	PC4-3
projet	émetteur	phase	métier / lot	Type Doc	Zone	niveau	numéro

TRAVAILLER EN PLEINE NATURE À DEUX PAS DE LA FORET

UN ESPACE NATUREL POUR ENVIRONNEMENT

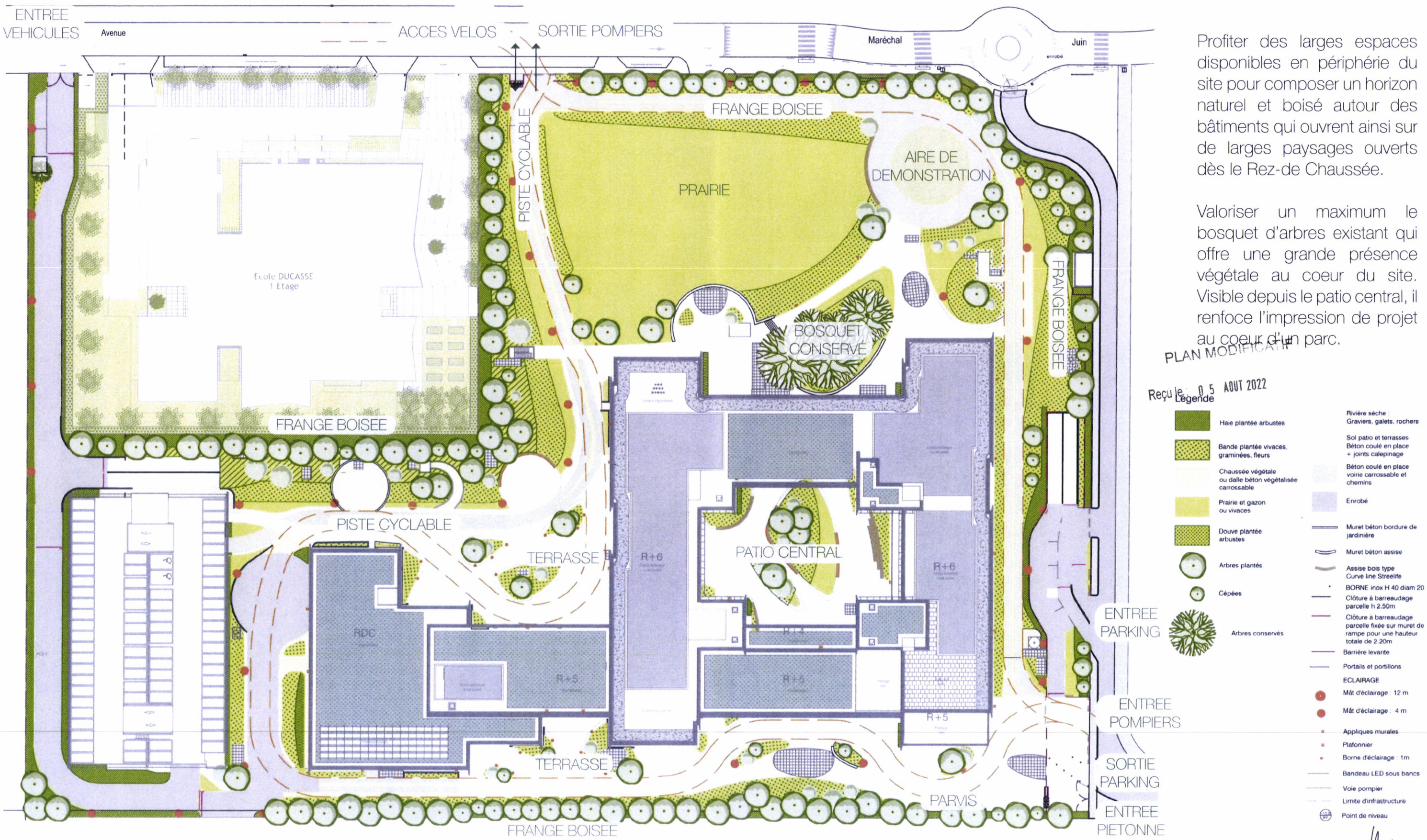

Profiter des larges espaces disponibles en périphérie du site pour composer un horizon naturel et boisé autour des bâtiments qui ouvrent ainsi sur de larges paysages ouverts dès le Rez-de Chaussée.

Valoriser un maximum le bosquet d'arbres existant qui offre une grande présence végétale au coeur du site. Visible depuis le patio central, il renfoce l'impression de projet au coeur d'un parc.

PLAN MODIFICATIF

Reçu le : 05 AOUT 2022

Recomposer une forêt, avec ses différentes typologies de milieux, pour une immersion en pleine nature sans avoir à sortir du site.

DES PAYSAGES OUVERTS
DE PRAIRIES ET DE LANDES FORESTIÈRES
ENTOURÉS D'HORIZONS BOISÉS

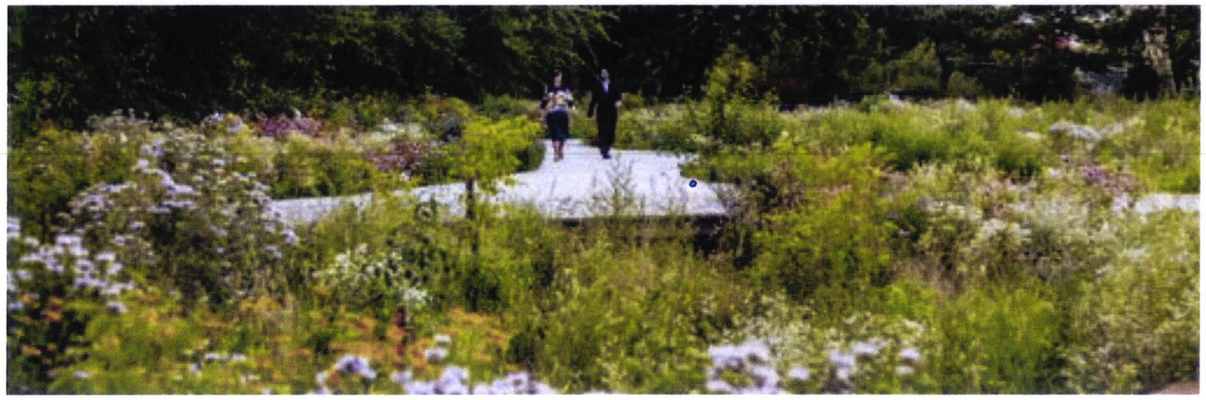

PRAIRIES
Milieux les plus ouverts et les plus colorés. Avec un grand nombre d'espèces au m², les prairies sont un vecteur de biodiversité et permetent un grand nombre d'usages récréatifs.

OURLETS (ARBUSTES ET VIVACES)
Massifs de vivaces et petits arbustes, ils forment une transition entre les prairies et le boisement. Ils délimitent les espaces tout en laissant passer le regard et animent le parc en y apportant des couleurs et petits fruits.

HORIZONS BOISÉS
Les arbres sont plantés en arbres isolés ou en boisements qui laissent passer le regard entre les troncs.

FOURRÉS ARBUSTIFS
Les massifs arbustifs forment les haies périphériques du site et participent à l'ambiance forestière et en apportant fruits, couleurs et biodiversité.

PARVIS ET PATIOS : UNE FORTE PRÉSENCE DU VÉGÉTAL TOUT AU LONG DU PARCOURS

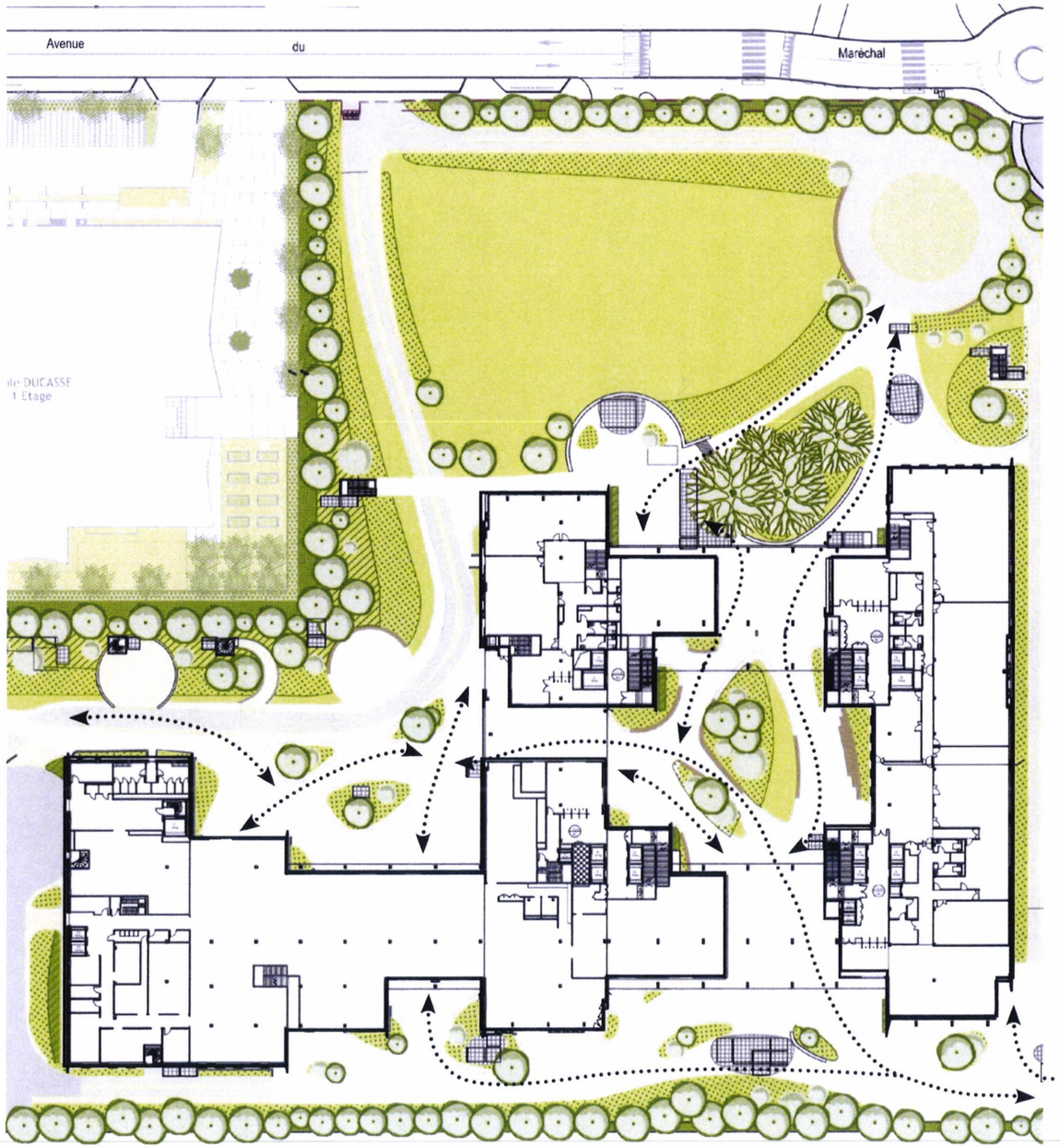

Un parvis minéral ponctué d'ilots de végétation surrélevés qui forment un horizon dominé par le végétal.

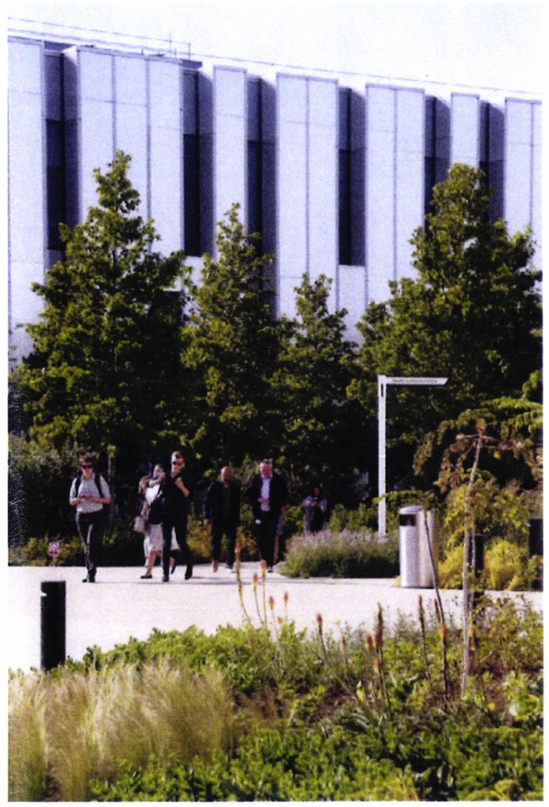

PATIO CENTRAL

Une imbrication du végétal et du minéral, avec des vues piétonnes dominées par le végétal.

PARVIS

Un parcours ponctué de zones plantées invitant à la déambulation.

TRAVAILLER EN PLEINE NATURE À DEUX PAS DE LA FORET

DES LIEUX DE CONVIVIALITE AU COEUR DU PARC

DES TERRASSES LARGEMENT OUVERTES SUR L'EXTÉRIEUR.

DES HORIZONS PAYSAGES DEPUIS LE RDC

DES PLACES ET TERRASSES EN ALCÔVES DANS LA NATURE

PLAN DE DÉMOLITION
Reçu le : 05 AOÛT 2022

Les RDC sont largement ouverts vers l'extérieur. Un sentiment de connection à l'exterieur est renforcé par les aménagements paysagers aux horizons dégagés.

TRAVAILLER EN PLEINE NATURE À DEUX PAS DE LA FORET

DE GRANDS ESPACES A S'APPROPRIER

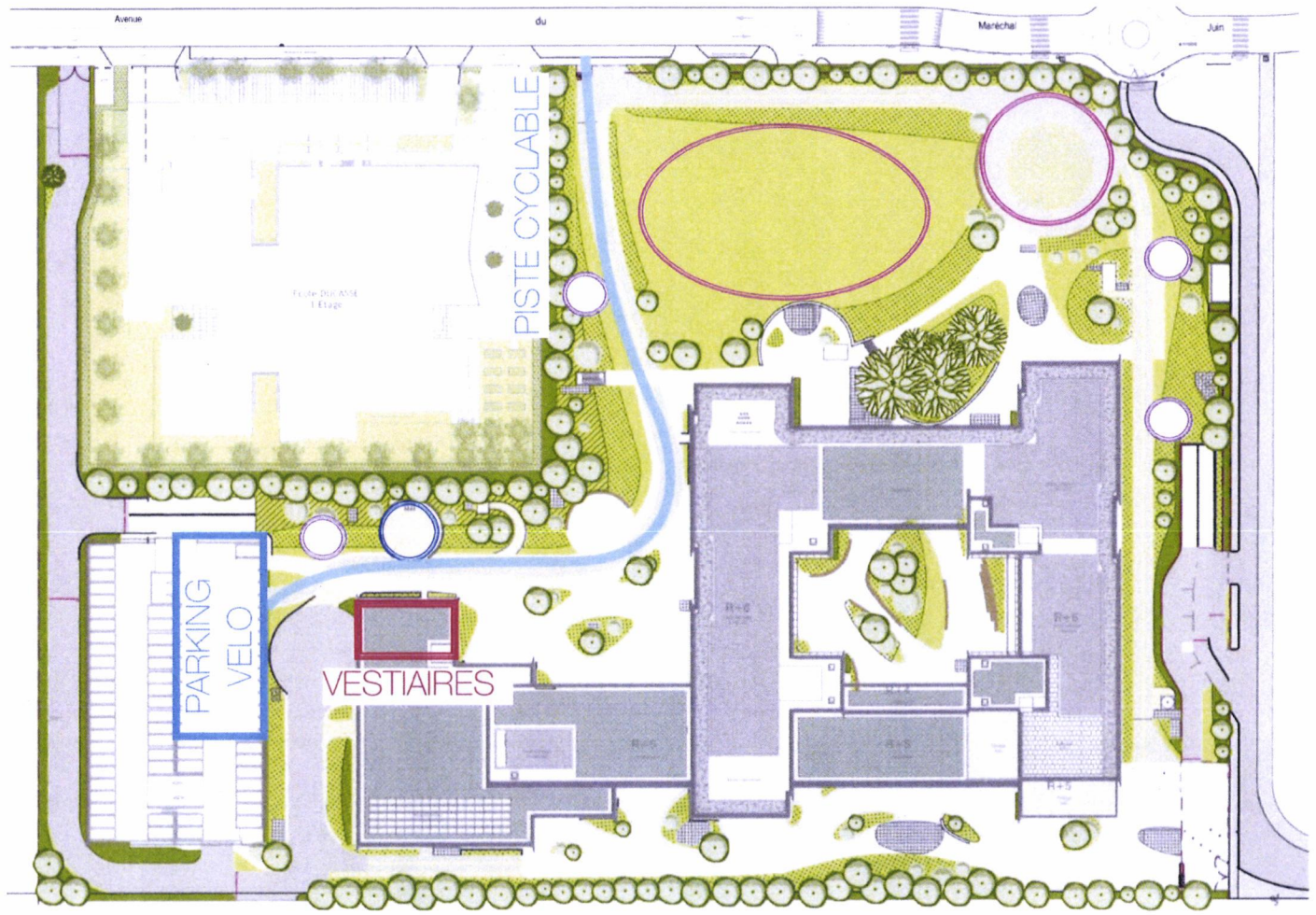

- CIRCULER
- FAIRE DU SPORT
- SE RESTAURER
- SE POSER
- SE RETROUVER
- CÉLÉBRER

ESPLANADES OUVERTES :
Zones appropriables pour des sports collectifs ou des cours.

ALCOVES SPORTIVES :
Zones où installer des agrès pour étirements et musculation à proximité des vestiaires.

Localisation possibles pour du mobilier de parcours sportif.

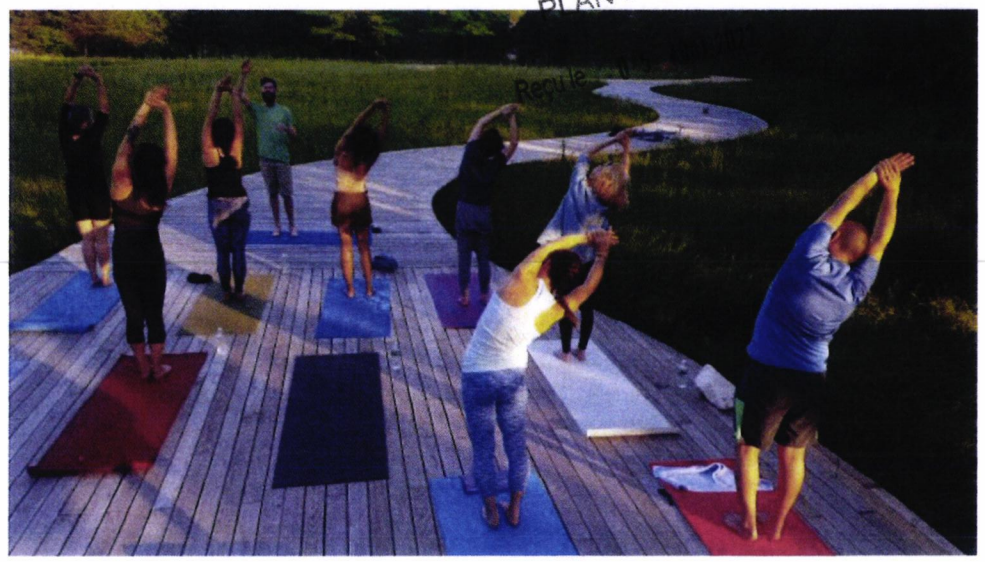

TRAVAILLER EN PLEINE NATURE À DEUX PAS DE LA FORET

FLUX ET CIRCULATIONS DES VOIRIES INTEGREES AU PAYSAGE

- Entrée sortie véhicules
- Entrée sortie livraison (restaurant)
- Portail 2 vantaux motorisés
- Poste de Contrôle
- Entrée sortie vélos
- Tourniquet sécurisé
- Sortie pompiers, accès véhicule de démonstration
- Portail coulissant motorisé

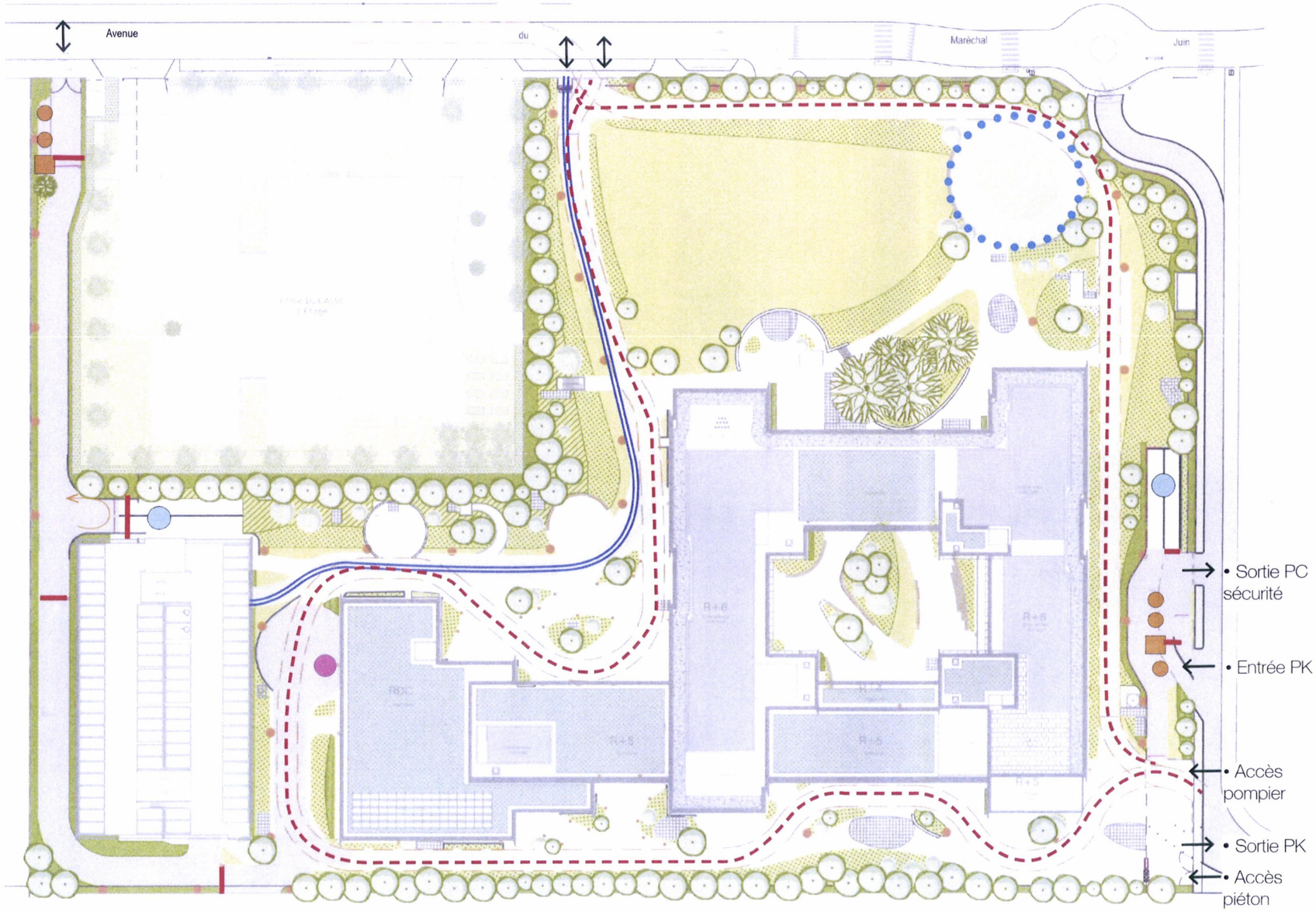

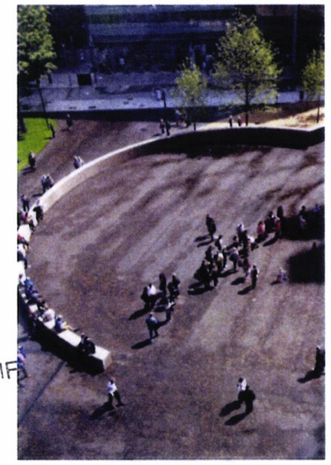

AIRE DE DEMONSTRATION

PLAN MISE A JOUR
Reçu le 05 AOUT 2022

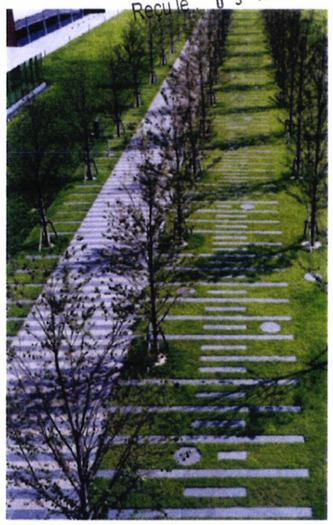

INTEGRATION DES VOIRIES ET ZONES MINÉRALES AU PAYSAGE

LÉGENDE

- Aire de livraison
- Rampe PK sous-sol
- Emplacement pour postes de contrôle
- Barrière levante
- Stationnement temporaire
- Zone de retournement sécurisé
- Piste cyclable double sens
- Voies pompier
- Zone de démonstration, accès par voie pompier

LA GESTION DE L'EAU

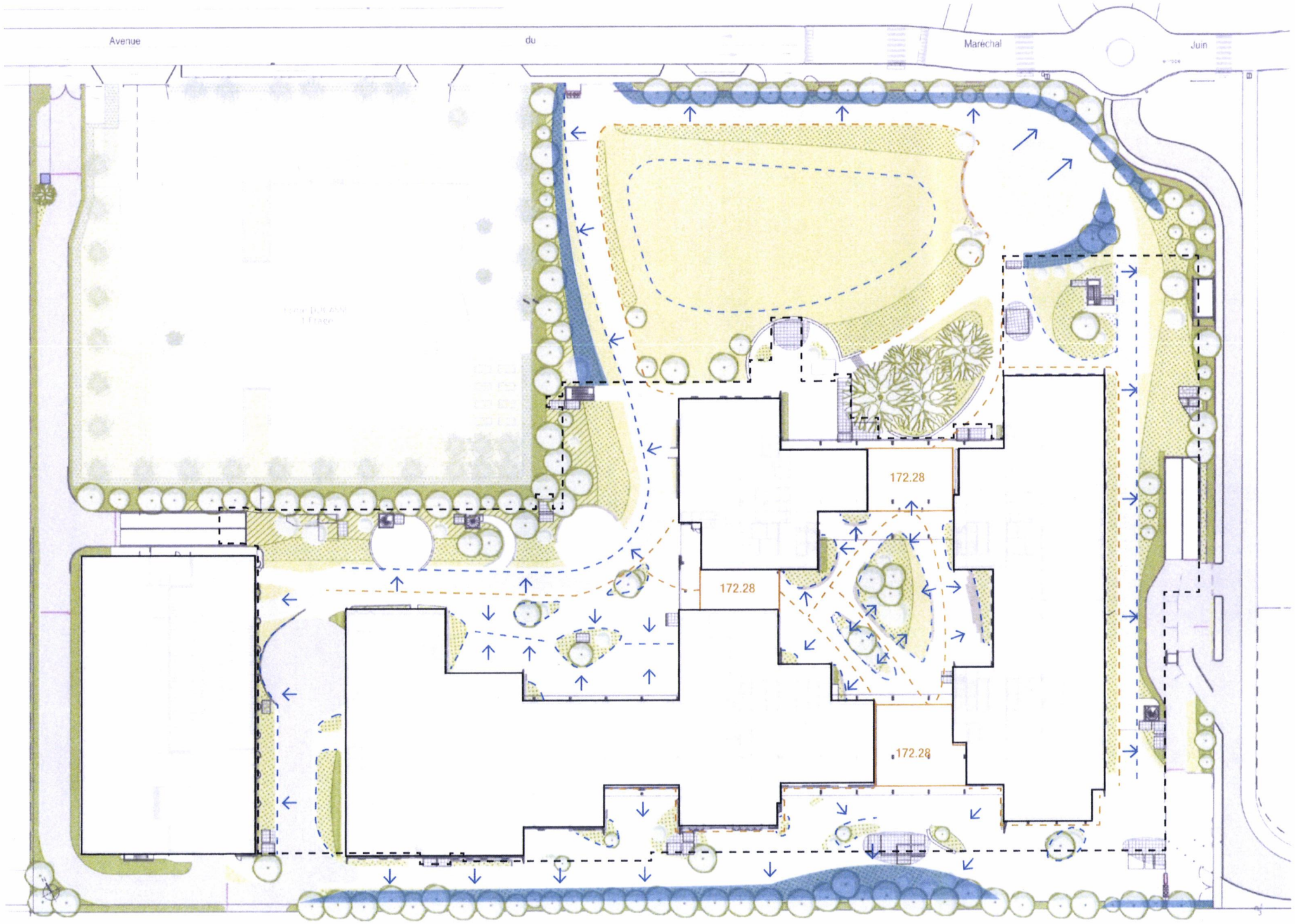

PLAN MODIFICATIF

Reçu le : 05 AOUT 2022

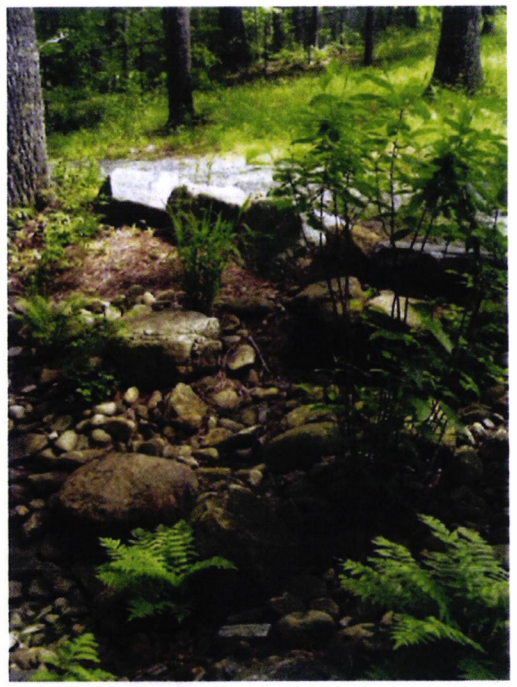

NOUES
ET RIVIERES SECHES

DRAINS EN BORDURES DE PLANTATIONS

Légende

- Noues
- Pente 1.5 à 2 %
- Talweg
- Points hauts / Plateforme
- Lignes de crêtes
- Emprise du sous sol

CLÔTURES DES MODÈLES PERFORMANTS ET SOBRES

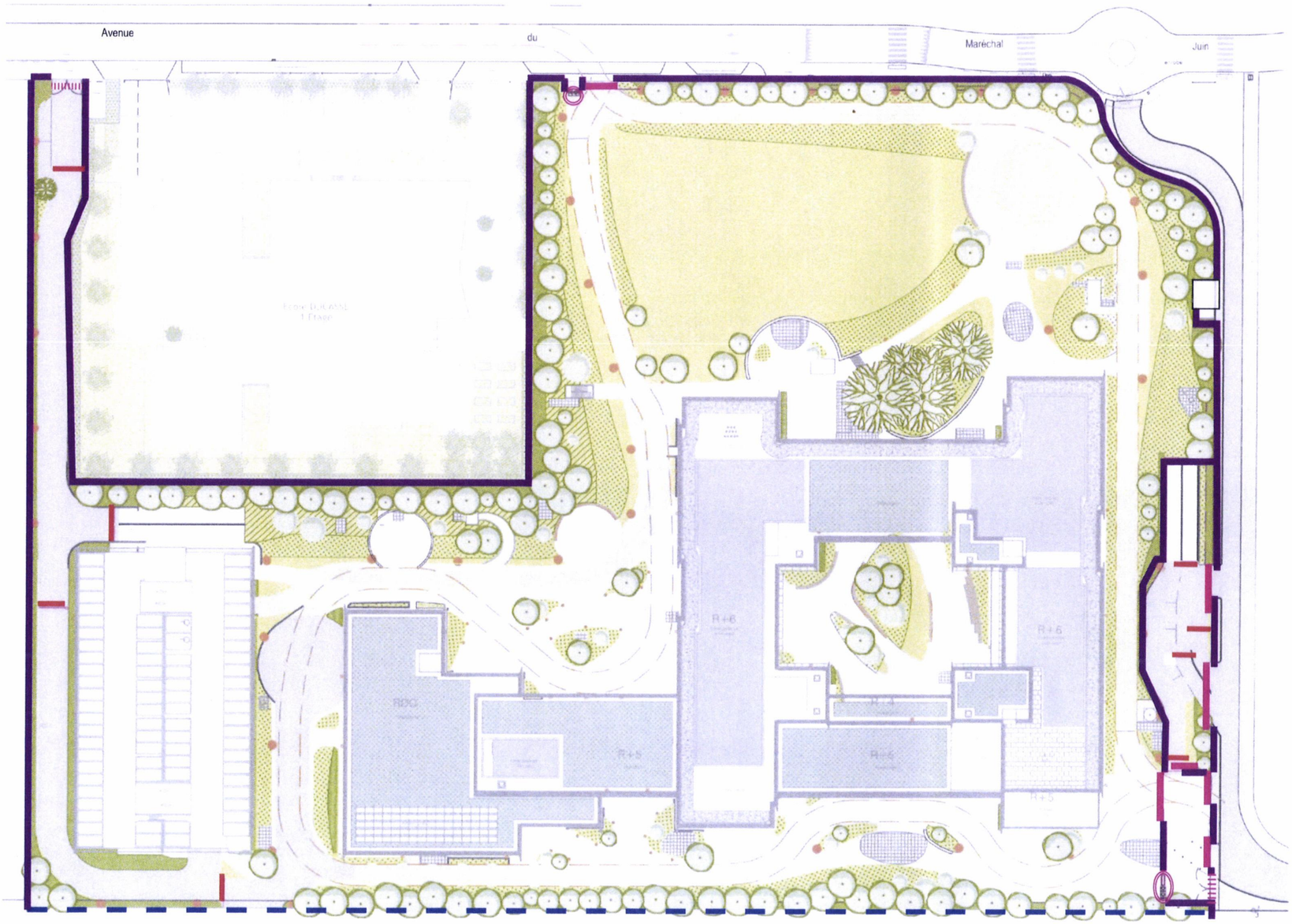

Conformément à l'article 11-4 du PLU, les clotures sont une grille en acier à simple barreaudage, sans décors. Pour favoriser leur intergration urbaine, elles seront similaires à celle implantées en limite de propriété de l'Ecole de cuisine Alain Ducasse, et de couleur noire.

Clôture à barreaudage vertical Hauteur totale = 2.5m

PLAN MODIFICATIF
Reçu le : 0 5 AOUT 2022

Portails roulants sur rail
Hauteur : 2.50 m

Portails pivotants
Hauteur : 2.50 m

Les tourniquets unicitaires, piétons, PMR et vélos , de couleur sombre, seront implantés en retrait des voiries.

LÉGENDE

- Cloture barreaudée h.2.50m
- Cloture existante h.2m conservée
- Portails coulissants sur rail motorisés h.2.50 m
- Barrières levantes
- Portails pivotants double vantaux h.2.50 m
- Tourniquets unicitaires PMR et accès vélos

ELEVATIONS DES CLÔTURES ET PORTAILS

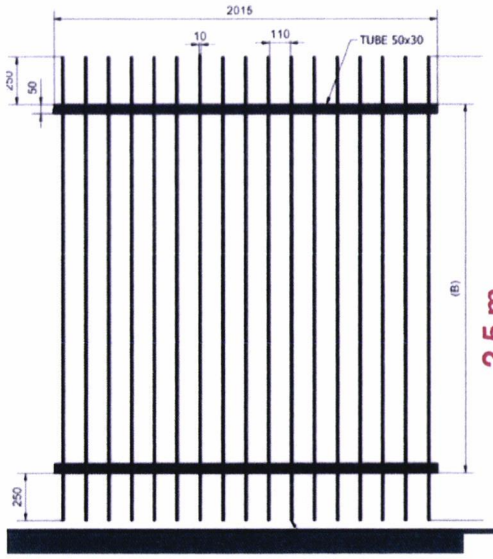

PLAN MODIFICATIF

Reçu le : 05 AOÛT 2022

Clôture à barreaudage vertical
Acier galvanisé
Noir RAL 9005
Hauteur totale = 2.5m

Portail coulissant sur rail
Acier galvanisé
Noir RAL 9005
Hauteur totale = 2.5m

Portail pivotant
Acier galvanisé
Noir RAL 9005
Hauteur totale = 2.5m

MOBILIER D'ÉCLAIRAGE

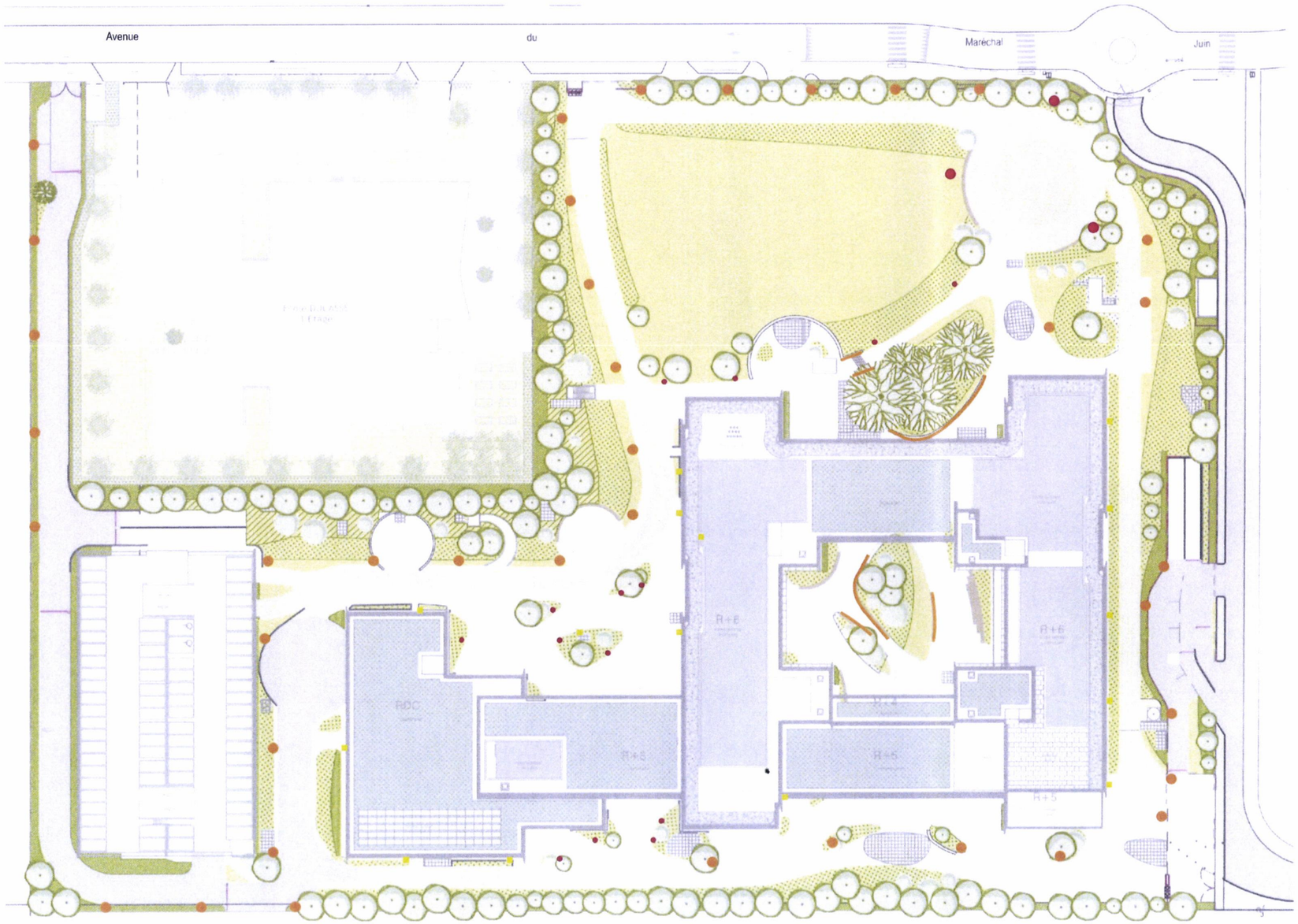

L'éclairage des parties extérieures sera assuré par des colonnes lumineuses de 12m et 4m, par des bornes et des appliques murales.

Pour respecter la faune locale les sources lumineuses ne sont pas tournées vers le ciel.

PLAN MODIFICATIF

Reçu le 05 AOUT 2022

Références de mâts et bornes

Légende

- Borne d'éclairage : 1m
- Mât d'éclairage : 12 m
- Bandeau LED sous bancs
- Mât d'éclairage : 4 m
- Appliques murales

TRAVAILLER EN PLEINE NATURE À DEUX PAS DE LA FORET

MOBILIER DES MODÈLES PERFORMANTS ET SOBRES

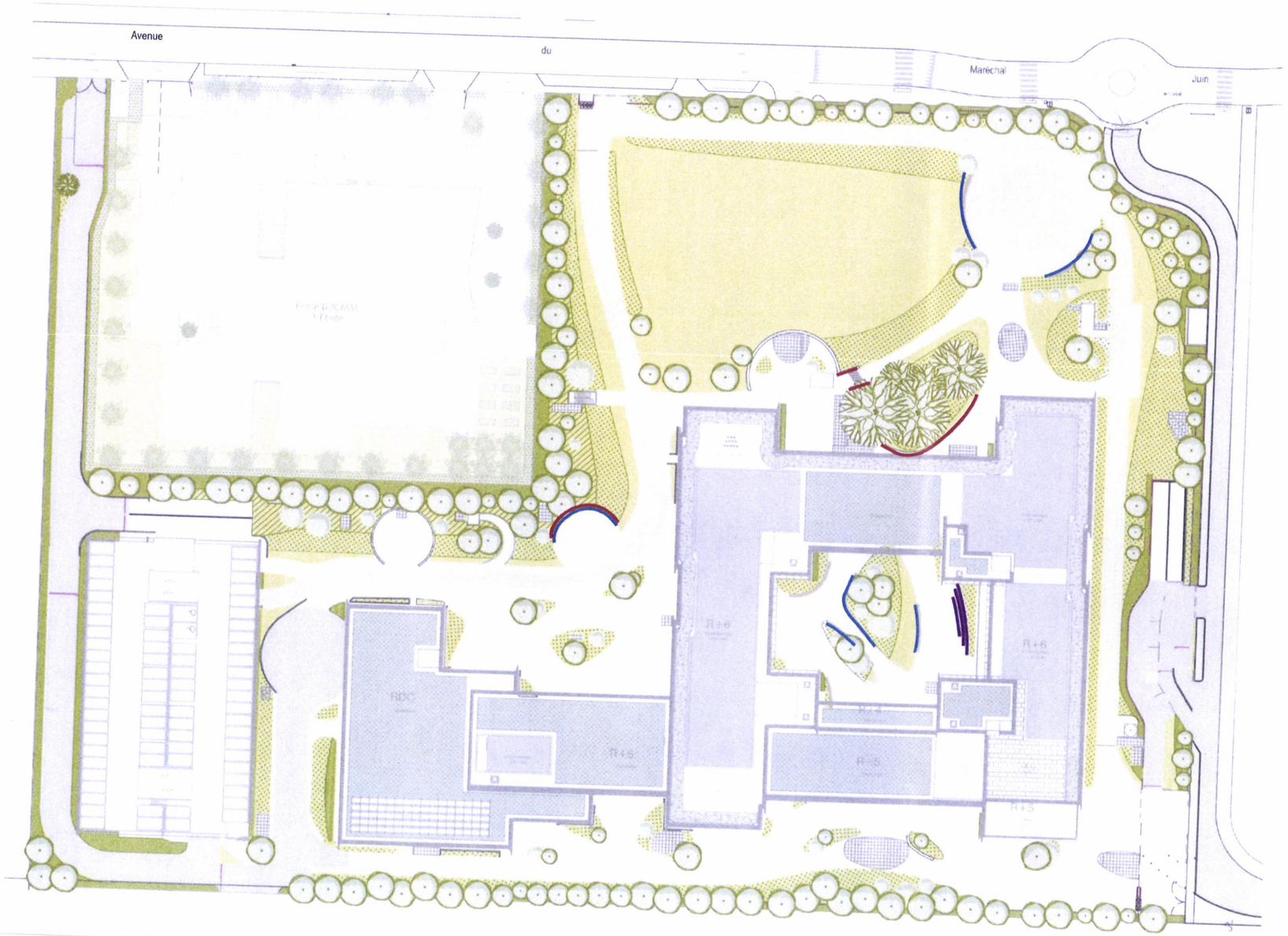

Banquette bois courbe

Banquette bois
Plusieurs niveaux

PLAN MODIFICATIF
Reçu le 05 AOUT 2022

Banquette béton courbe

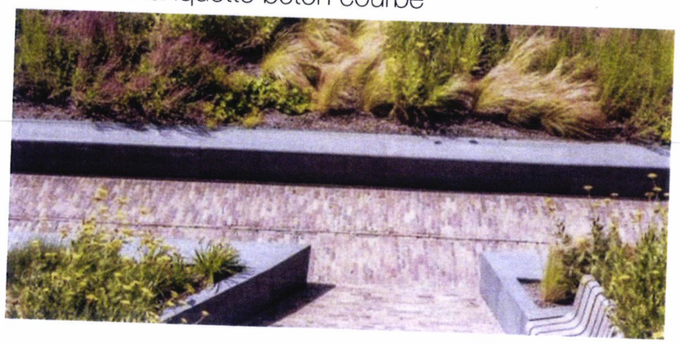

Légende

- Banquette courbe bois
- Banquette amphithéatre courbe bois
- Banquette courbe béton

PLAN DES ARBRES EXISTANTS CONSERVÉS ET SUPPRIMÉS

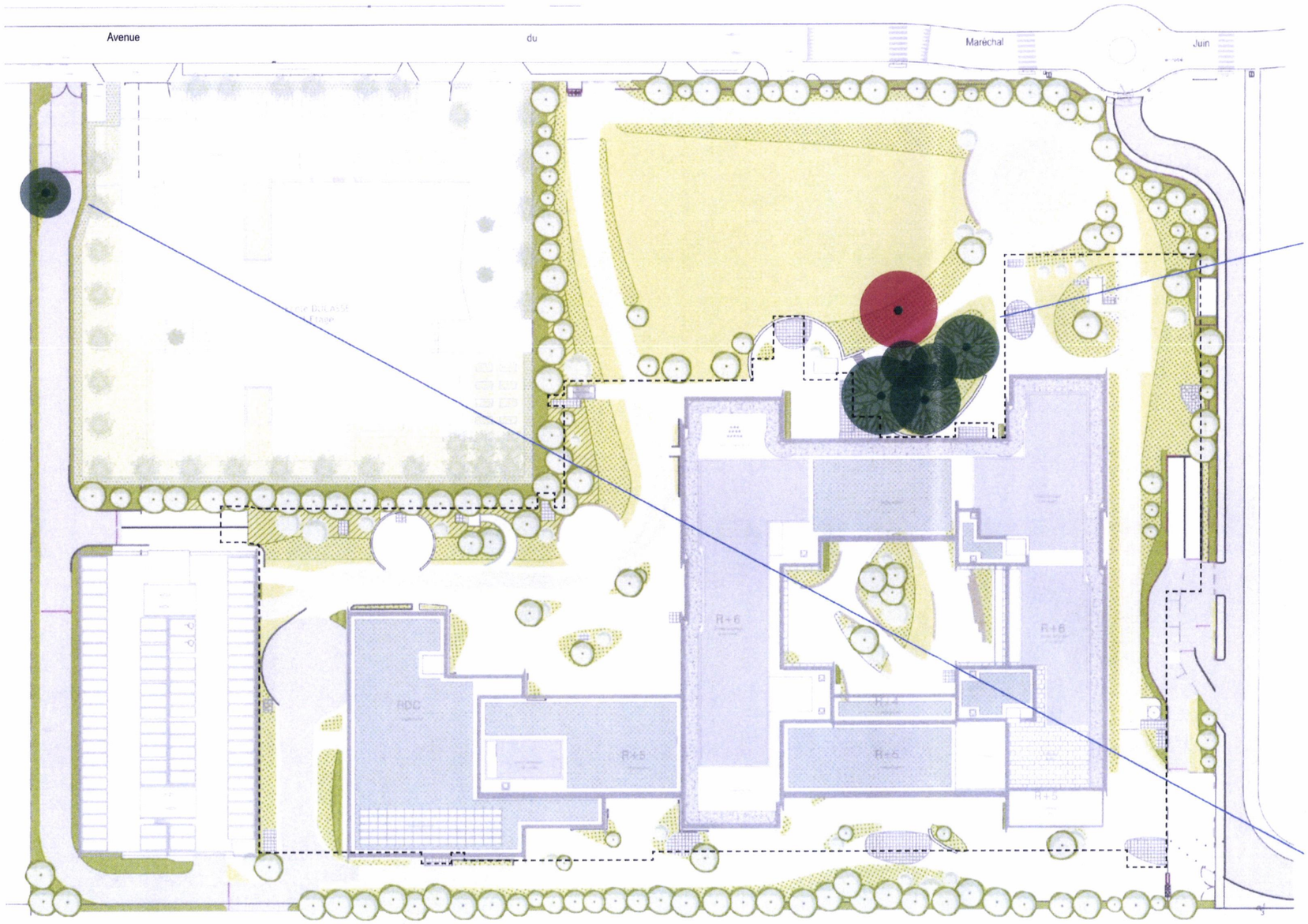

Il y a 7 arbres existants sur le site du projet.
Sur les recommandations d'une expertise sanitaire des abres du site réalisée en 2017, un des arbres sera abattu, et remplacé par un arbre de haute tige planté.

PLAN MODIFICATIF

Reçu le : 0 5 AOUT 2022

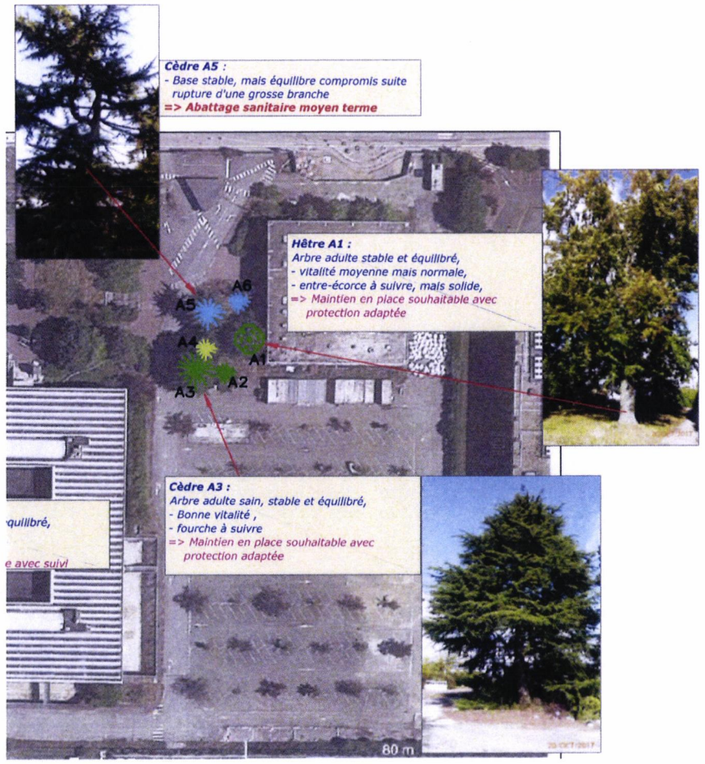

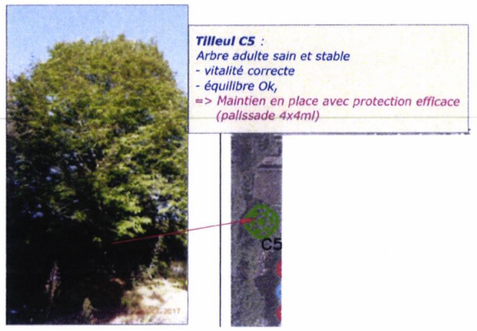

Légende

- Arbres existants conservés
- Arbre existant supprimé

PLAN DES PLANTATIONS RÉGLEMENTAIRES

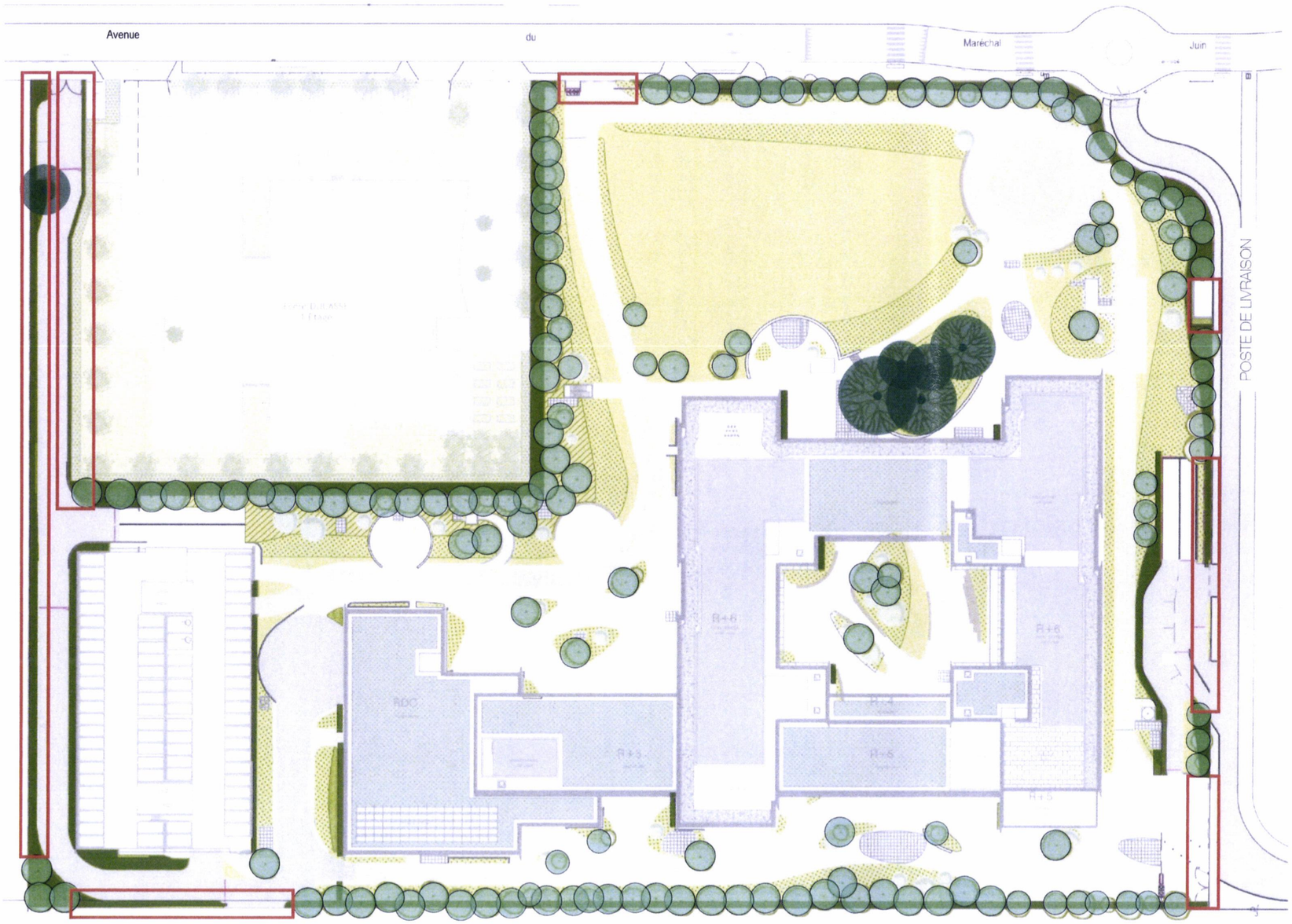

Conformément à l'article 13-3 du PLU, pour une surface de 27 895 m², la parcelle du projet doit comporter un minimum 1 abre pour 200m² soit de 140 arbres. Par ailleurs, conformément à l'article 13-2 du PLU, l'arbre supprimé sera remplacé par un arbre équivalent. 141 arbres de hautes tiges seront plantés.

En complément, conformémént à l'article 13-6 du PLU, une haie d'une largeur de 1.5 m minimum , doublée d'arbres, sera plantée en limite de propriété. Elle sera composée d'arbustes d'un développement supérieur à 2,50 m (minimum 1 m à plantation) et constituée d'un mélange d'essences épineuses, persistantes et caduques afin de renforcer la sécurité du site et constituer un écran visuel, tout en apportant des variations de couleurs, tout au long de l'année. Une partie des arbres du projet sera plantée de manière à doubler cette haie arbustive placée en périphérie du site.

En raison de la présence d'ouvrages implantés sur les limites de propriété (voirie d'accès aux parkings, accès au site, poste le livraison, etc..), l'alignement planté sera ponctuellement interrompu ou réduit (article 13-7).

PLAN MODIFICATIF

Reçu le : 0 5 AOUT 2022

Légende

- Arbres existants conservés
- Arbres plantés
- Haies , d'une largeur minimum de 1.5 m et plantée d'arbustes d'une hauteur minimum de 2.5 m de développement (et de 1 m à la plantation).
- Zone ou l'alignement planté est interrompu en raison de la présence d'un ouvrage. (article 13-7)

SURFACES VÉGÉTALISÉES

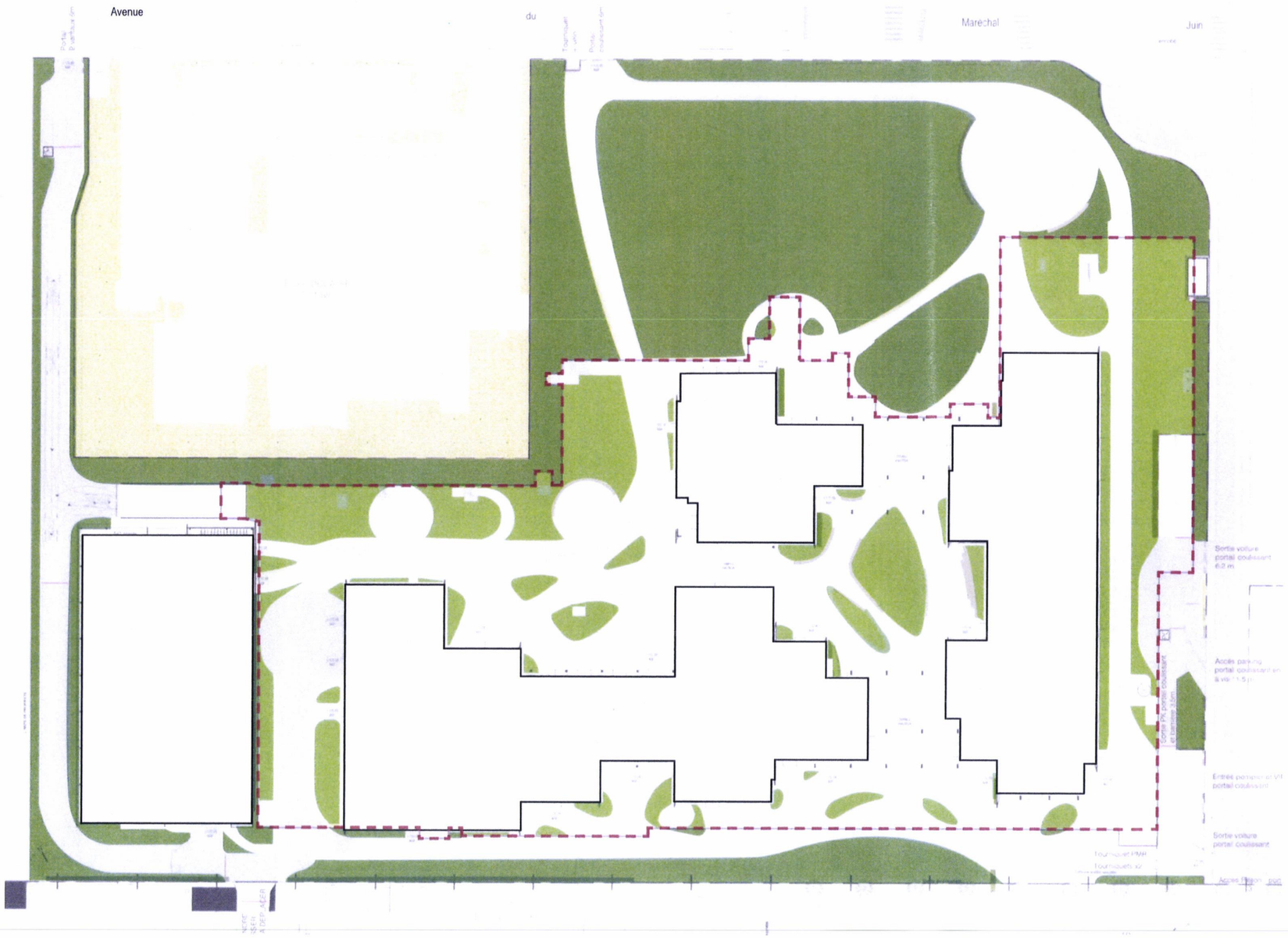

Tous les espaces libres qui ne sont pas dédiés à la circulation, aux déplacements et aux stationnements sont traités en espaces verts.

Ces espaces verts sont répartis sur des zones en pleine terre et sur la dalle du parking où l'épaisseur de terre minimum est de 60 cm et des buttes et fosses de plantation d'une hauteur minimum de 1.50 m permettent de planter une partie des arbres de haute tige sur la dalle.
La majorité des arbres sont plantés en pleine terre.

NOTA : La chaussée végétale sur dalle d'une épaisseur inférieure à 60 cm de terre végétale, bien que plantée, n'est pas considérée comme une surface d'espace vert.

PLAN MODIFICATIF

Reçu le : 0 5 AOUT 2022

Légende

- Espace vert planté en pleine terre
- Espace vert planté sur dalle hauteur de terre minimum 0.6 m
- Emprise du sous sol

SURFACES VÉGÉTALISÉES

Les terrasses des bâtiments sont végétalisée.
Le subtrat de 30 cm avec hauteur de terre allegée permet d'avoir une belle palette végétale.

Légende

- Hauteur de subtrat de 30 cm avec terre allegée
  Terrasse inaccessible
- Hauteur de subtrat de 10 cm
  Terrasse inaccessible
- Jardinières plantées sur les terrasses accessibles

Des toitures végétalisées

Mise en oeuvre d'un subtrat de 30 cm de terre allegée

PLAN MODIFICATIF

Reçu le : 0 5 AOUT 2022

Mise en oeuvre d'une végétalisation extensive avec un subtrat de 10 à 12 cm

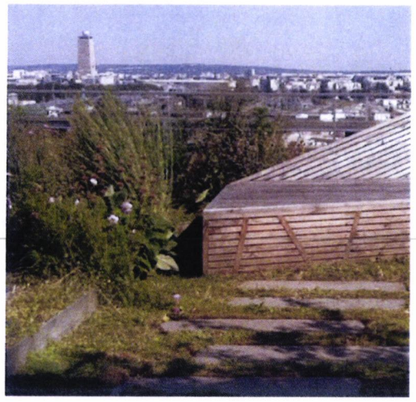

CONCEPT VÉGÉTAL

PLAN MODIFICATIF
Reçu le : 0 5 AOUT 2022

Pelouse Sablo-Calcicole

Prairie huimide maigre

Prairie de fauche mésophile

Ourlet calcicole

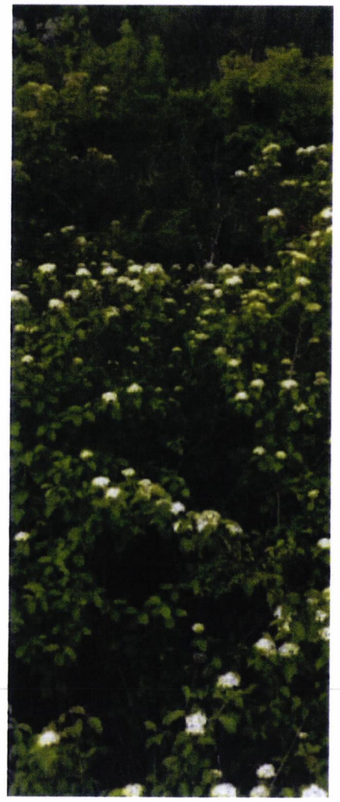

Fourré calcicole

Aulnaie

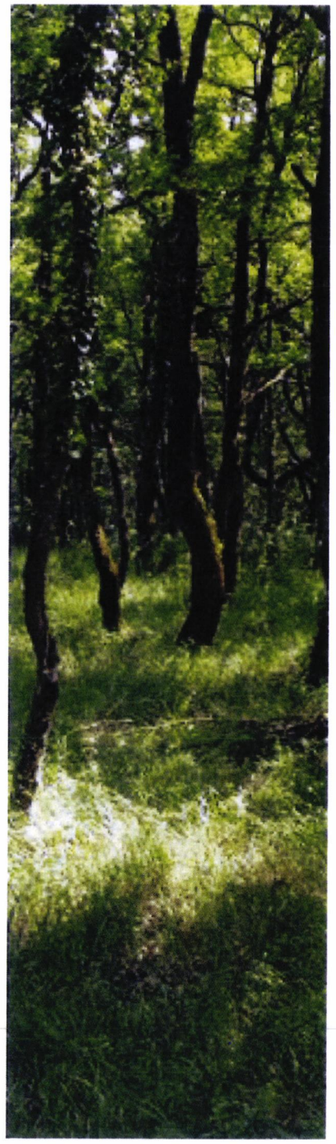

Chênaie pubescente

SURFACES VÉGÉTALISÉES STRATE BASSE

Strate arborée :
Aulnaie
Chênaie pubescente

Strate arbustive :
Fourré calcicole

Strate herbacée haute :
Ourlet calcicole

Strate herbacée :
Pelouse Sablo-Calcicole

Prairie de fauche mésophile.

PLAN MODIFICATIF

Reçu le : 0 5 AOUT 2022

Légende

- OURLET ARBORÉ
- OURLET
- PRAIRIE
- PELOUSE
- FOURRÉ ARBUSTIF

STRATE ARBORÉE / Chênaie pubescente

Quercus pubescent

Sorbus latifolia

Sorbus aria

Tilia platyphyllos

Quercus petrea

STRATE ARBUSTIVE / Fourré calcicole

Cornus mas

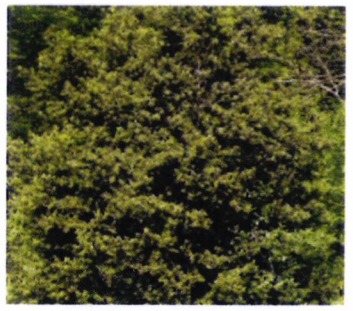
Buxus sempervirens

Prunus mahaleb

Berberis vulgaris

Amelanchier ovalis

Viburnum lantana

Ligustrum vulgare

Laburnum anagyroides

Rosa pimpinellifolia

STRATE VIVACE/ Sous bois Chênaie

Polygonatum odoratum

Silene nutans

Carex humilis

Viola alba

Buglossoides purpurocaerulea

STRATE ARBORÉE / Aulnaie

Alnus glutinosa

Fraxinus excelsior

Acer pseudoplatanus

STRATE ARBURSTIVE / Aulnaie

Viburnum opulus

Ribes rubrum

Salix cinerea

PLAN INDICATIF
Reçu le : 0 5 AOUT 2022

STRATE VIVACE/Sous bois Aulnaie

Geum rivale

Carex pendula

Filipendula ulmaria

Aegopodium podagraria

Rubus

Carex acutiformis